

Participation à la vie sociale des personnes en situation de handicap : les accompagnements hors du domicile réalisés par les services d'aide à la personne

Synthèse de l'étude - Octobre 2017



étude réalisée par :

Franck Guichet, Sociologue
Cécilia Lorant, Chargée de projet

avec le soutien de :



Pour faciliter la participation à la vie sociale des personnes en situation de handicap, Handéo a mené une étude pour connaître les difficultés posées par l'organisation des interventions hors du domicile. Quelles sont les types de sorties demandées par les personnes en situation de handicap ? Quelles sont les pratiques actuelles des services d'aide à domicile ? Quelles sont les innovations mises en place par les services pour répondre à ces demandes ?

Le bureau d'études émiCité a été missionné par Handéo pour mener cette étude, réalisée en deux temps. Premièrement un recueil, à l'occasion des **clubs Cap'handéo-SAP** de Lille, Lyon, Montpellier et Paris, **sur les pratiques actuelles** des services et leur point de vue sur les accompagnements hors du domicile. Deuxièmement l'analyse, par un travail monographique portant sur 7 situations de personnes accompagnées hors de chez elles.

Interventions hors du domicile : 3 constats issus des pratiques des services d'aide

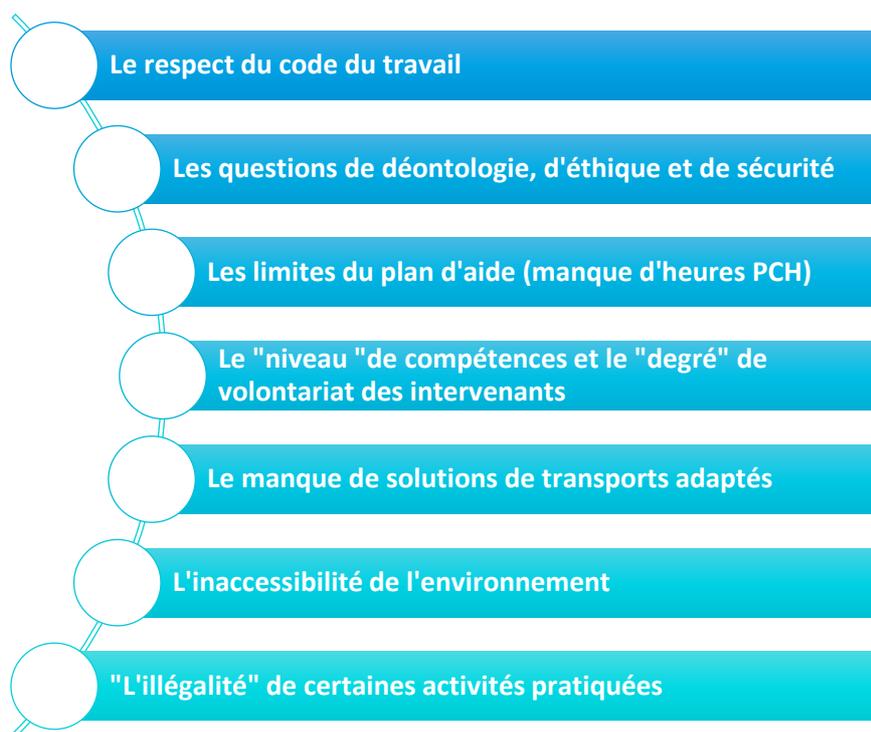


1. Difficultés des services d'aide à répondre seuls à l'ensemble des demandes

Bien que la capacité des services à réaliser des interventions hors du domicile augmente au fur et à mesure qu'ils répondent à de nouvelles demandes, tous les **services rencontrés s'accordent pour dire que seuls, ils peuvent difficilement répondre à toutes les sollicitations**. C'est pourquoi de plus en plus de services envisagent des **collaborations** entre eux pour augmenter leurs capacités et leur qualité de service.

2. Les contraintes des interventions hors du domicile rencontrées par les gestionnaires de services

Contraintes identifiées par les gestionnaires de services pour réaliser des sorties :



3. La très grande diversité des interventions hors du domicile

Dans cette étude, la **participation à la vie sociale** ne s'entend pas uniquement au sens de la PCH, mais plus largement au sens des **sorties hors du domicile** pour lesquelles les personnes sollicitent un service d'aide à la personne. Les « sorties » peuvent être de l'aide au déplacement d'un point A à un point B, mais peuvent également impliquer d'intervenir dans le lieu en question.

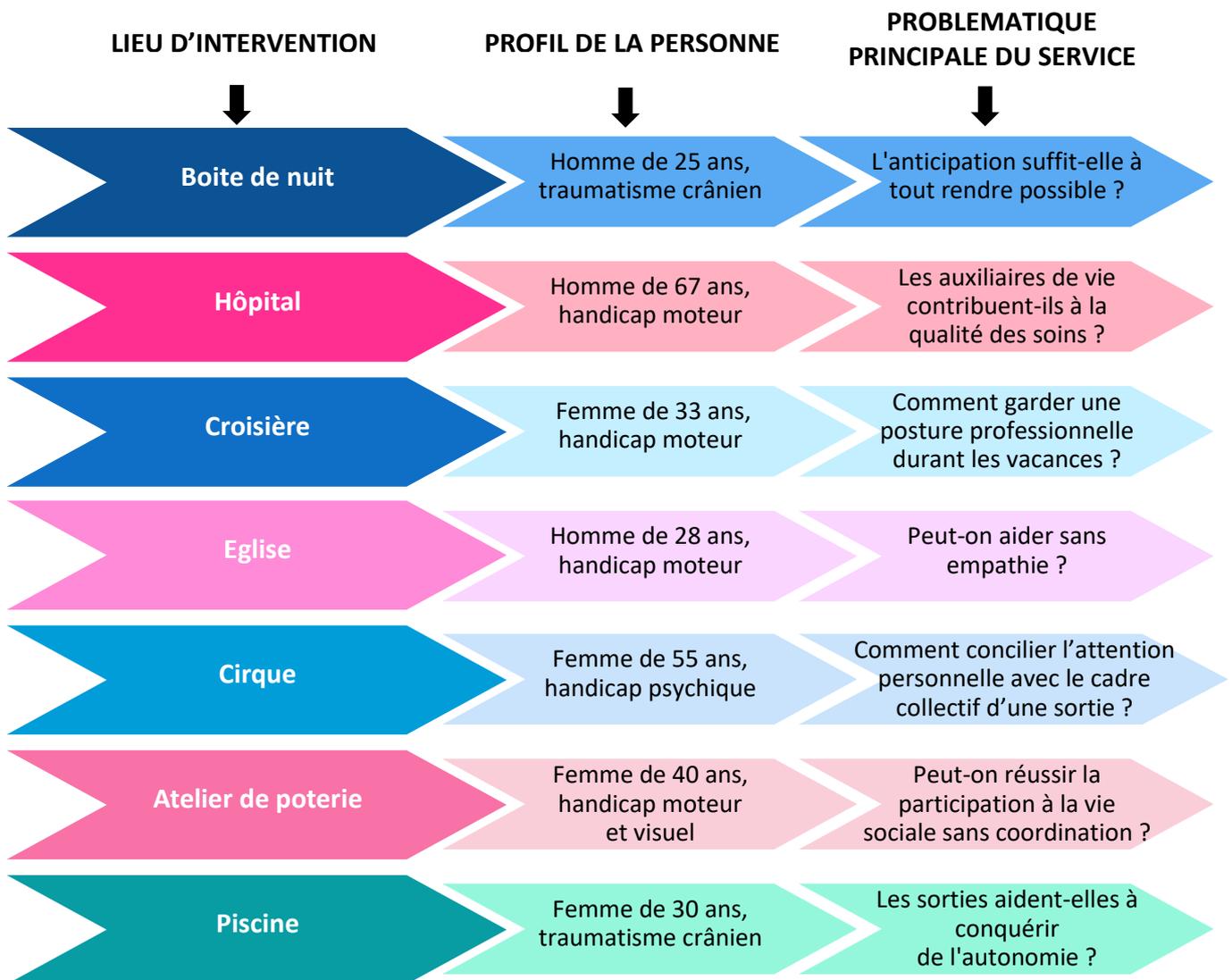
Sorties pour déplacements	Sorties pour des loisirs	Sorties sur plusieurs jours
<ul style="list-style-type: none">• Sur le lieu de travail• À l'université• À la messe• Au cimetière• À l'hôpital• À des RDV médicaux• Chez le coiffeur• Chez l'esthéticienne• Au centre commercial• À des points de ventes pour acheter du cannabis...	<ul style="list-style-type: none">• Au restaurant• Chez des amis ou lors de réunion de famille• Au cinéma, au musée• À des concerts• En boîte de nuit• Au zoo• Pêcher, faire de l'équitation• À la piscine• En balade avec des chiens de traîneaux...	<ul style="list-style-type: none">• En vacances, en France ou à l'étranger• En croisière• En séjour de ski• À l'étranger pour des prestations sexuelles...

L'organisation complexe des sorties : une approche ethnographique

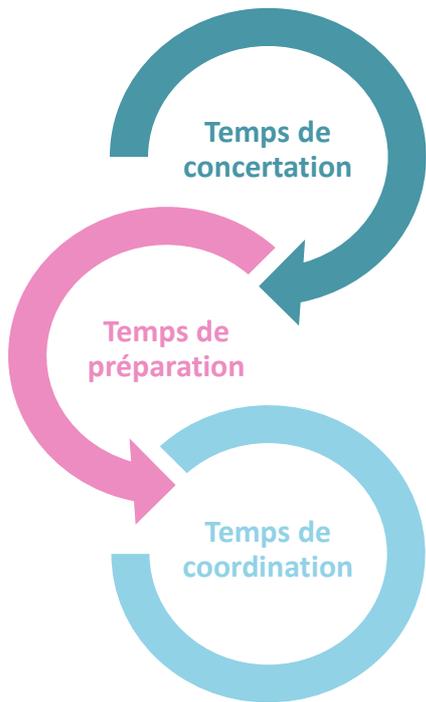
Le travail ethnographique consiste à recueillir la parole de chaque acteur pour décrire et comprendre la manière dont les interventions sont réellement effectuées. Au total 40 entretiens ont été menés avec :

- 9 personnes handicapées ou leurs aidants
- 8 intervenants
- 10 responsables (directions, responsables de secteurs etc.)
- 8 parties prenantes (hôpital, SAVS, association du handicap, etc.)
- 5 MDPH

7 situations ont fait l'objet de monographies :



Les 3 temps d'une sortie réussie



=> **Concertation** avec la personne aidée et/ou la famille afin de recueillir ses souhaits, ses désirs et ses aspirations pour participer à la vie sociale.

=> **Préparation** de la sortie avec le ou les intervenants professionnels, la personne aidée et/ou la famille afin de pouvoir anticiper les risques et donner aux auxiliaires de vie les informations et les ressources nécessaires au bon déroulement de l'intervention.

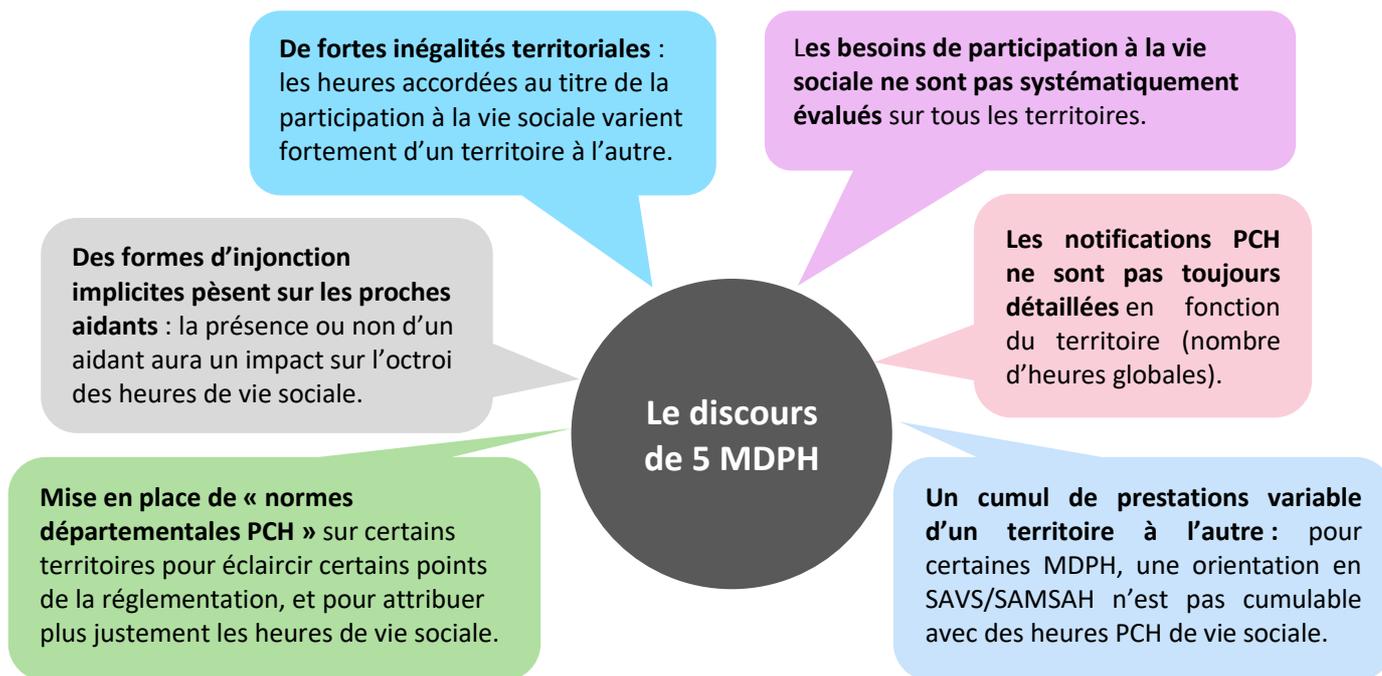
=> **Coordination** avec les autres parties prenantes de la sortie (partenaires) afin de réaliser un suivi régulier des interventions hors du domicile.



Points de vigilance :

- **Volontariat versus bénévolat** : le volontariat des intervenants implique parfois leur accord pour une part de gratuité de leur travail. Le bénévolat ne doit pas devenir une condition des sorties au risque qu'il devienne un véritable frein à leur renouvellement et à la reconnaissance professionnelle des intervenants.
- **Les sorties collectives** : elles se révèlent parfois être un obstacle à la participation à la vie sociale dans la mesure où la réponse n'est plus individualisée mais collective. En groupe, il est parfois plus difficile de prendre en compte des envies de chacun et donc de s'adapter et de faire face aux imprévus.

Le discours des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)



Cette étude révèle une ambivalence qui mérite d'être soulignée : pour répondre aux besoins et aux attentes de participation à la vie sociale des personnes handicapées, les services d'aide réalisent des interventions hors du domicile au prix de multiples « ajustements ». Faut-il prendre le risque de les mettre à jour et d'en parler, sachant que certains financements pourraient leur être retirés ? Certains services ne souhaitent pas valoriser ni afficher leurs accompagnements hors du domicile, car pour continuer à les réaliser et à donner la possibilité aux personnes en situation de handicap de sortir de chez elles, ils estiment que ces « ajustements » doivent rester « cachées ». Pourtant, c'est aussi en les mettant en lumière que l'on comprend mieux les conditions nécessaires pour favoriser la participation à la vie sociale, un principe fort de la loi du 11 février 2005.

Préconisations et propositions d'actions

Mieux valoriser les heures de participation à la vie sociale

Identifier sur son territoire les ressources existantes

Mettre en place les interventions hors du domicile en temps distincts

Mieux connaître l'environnement social et médico-social

Favoriser la qualité des interventions hors du domicile grâce à la formation des intervenants

Evaluer les besoins de participation à la vie sociale et les inclure dans le projet d'intervention

Mettre à disposition des salariés des outils pédagogiques permettant de réaliser des sorties

Formaliser les savoir-faire et les savoir-être attendus chez les intervenants

Mettre en place des temps de supervision et/ou d'analyse des pratiques

Mesurer la satisfaction des personnes handicapées sur les sorties proposées et réalisées

Préciser la réglementation concernant le périmètre d'intervention des SAP

Créer ou adapter des outils informatiques existants pour collecter des données sur les sorties réalisées

Elaborer un nouvel indicateur de performance : nombre d'heures hors du domicile / volume d'activité PCH



handéo



**Bien chez soi et dans la cité,
quel que soit son handicap**

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !



OBSERVATOIRE PORTÉ PAR HANDÉO

www.handéo.fr